

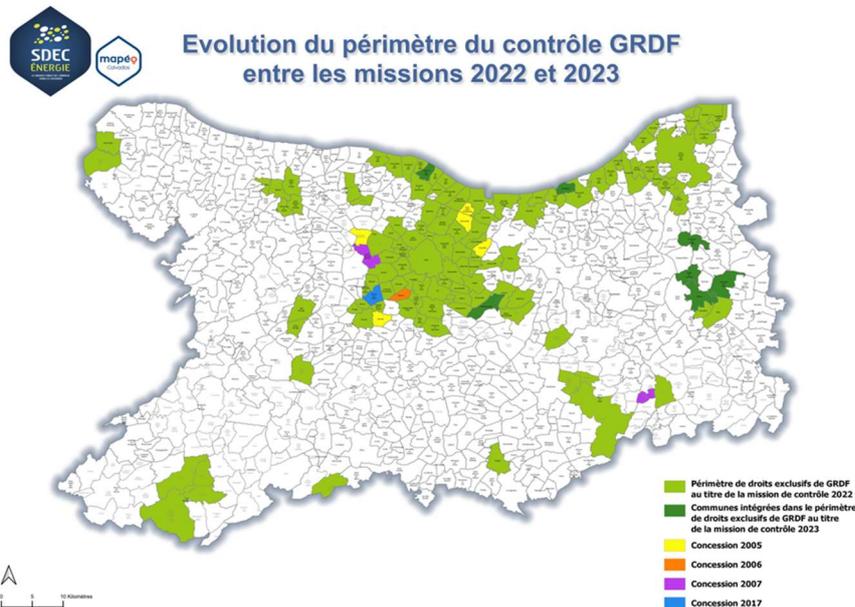
**MISSION DE CONTROLE 2023 - GRDF**  
Données 2022  
**SYNTHÈSE**

**I. LES DONNÉES CHIFFRÉES À RETENIR**

□ 8 conventions de concession :

Périmètre de droits exclusifs de GRDF					Périmètre des délégations de service public disposant d'un tarif d'accès au réseau péréqué (DSP)			DSP disposant d'un tarif d'accès au réseau non péréqué
Synthèse	Concession historique 1997	Convention de concession - commune de Hermival les Vaux	Convention de concession - commune de Langrune sur Mer	Convention de concession - commune de Le Breuil en Auge	Concession 2005	Concession 2006	Concession 2007	Concession 2017
Date d'entrée en vigueur	15/12/1997	28/09/1998	24/01/1997	22/11/2000	22/09/2005	02/06/2006	26/10/2007	26/12/2017
Durée	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans
Terme	15/12/2027	28/09/2028	24/01/2027	22/11/2030	22/09/2035	22/06/2036	26/10/2037	26/12/2047

□ Un périmètre géographique qui évolue chaque année => 120 communes en 2023 (intégration pour l'exercice 2022 des communes de Bellengreville, Houlgate, Lisieux, Oully-le-Vicomte, Hermival les Vaux, Langrune sur Mer, Le Breuil en Auge).



Plusieurs indicateurs de l'activité de GRDF en 2022 font état d'un net ralentissement.



Celui-ci est lié à un changement des usages à la suite de l'entrée en vigueur de la RE 2020 et du décret tertiaire, aux conséquences de la politique de sobriété énergétique et aux conditions climatiques de 2022. Ces indicateurs devront faire l'objet d'un suivi au cours des prochains exercices.

Ce ralentissement va très certainement s'intensifier avec le développement des réseaux de chaleur classés, conformément aux dispositions des articles L 712-1 et suivants du code de l'énergie, sur le périmètre des concessions de distribution de gaz.

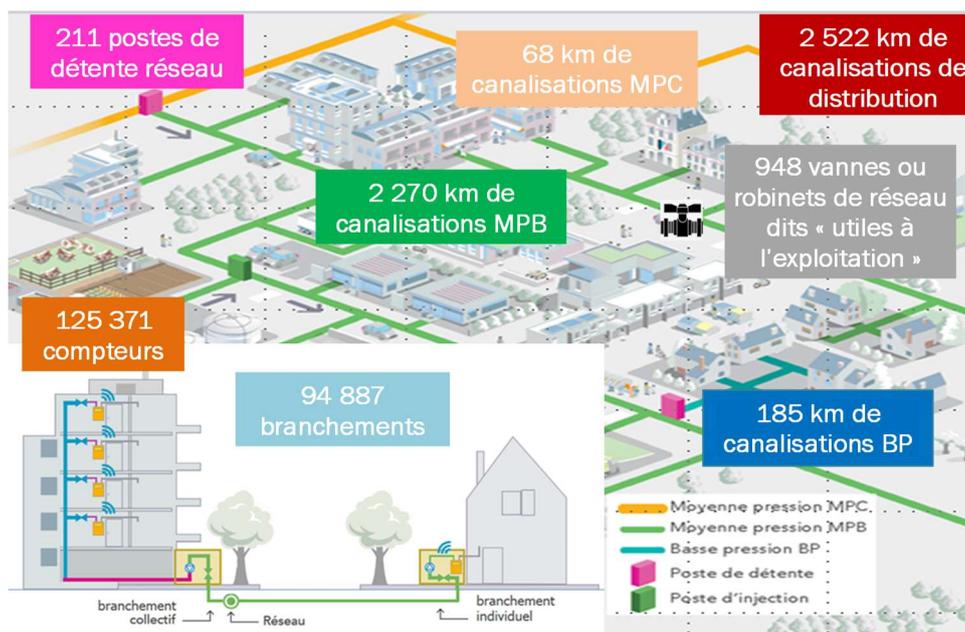
## 1. LES USAGERS

- ❑ **122 480 usagers en soutirage** (+ 8,2 %) à périmètre constant (+ 0,8 %, 114 137 usagers). **99% des usagers** appartiennent à la **concession historique**.
- ❑ **2 767 GWh acheminés** (- 6,8 %), à périmètre constant (- 14 %). Une baisse conséquente liée pour partie à un climat doux, à l'augmentation des prix et à la sobriété énergétique des consommateurs. **99 % du volume consommé** appartient à la **concession historique**.
- ❑ **Deux installations injectent du biogaz** dans les réseaux de distribution depuis 2020.
- ❑ **73 % des usagers en soutirage** sont des **usagers T2** qui consomment **44 % du volume acheminé**.
- ❑ **94 % des usagers** de l'ensemble des concessions **sont des usagers résidentiels**.
- ❑ Les usagers du secteur **industriel** absorbent **39 %** du volume acheminé, **37 %** du volume acheminé est destinés aux usagers du secteur **résidentiel**, les usagers du secteur **tertiaire** utilisent **23 %** du volume acheminé.
- ❑ **123 534 compteurs communicants**, le taux d'équipement atteint **98,5%**.

## 2. LES TRAVAUX

- ❑ **Forte diminution** du linéaire de **réseau mis en concession** (23 km, -24 % par rapport au linéaire de l'année précédente, -27 % en €).
- ❑ Le nombre de **branchements mis en concession décroît** de 37% (soit 685 branchements).
- ❑ Le **nombre d'études** de rentabilité réalisées se contracte **fortement**. Cette diminution de **45 %** est le signe d'une **poursuite de la désaffection** des usagers envers l'énergie gaz.
- ❑ Les dépenses de maintenance **progressent** (7%), notamment celles de maintenance préventive.
- ❑ **L'information du Concédant relative aux actions de maintenance et leurs résultats, reste à parfaire**.
- ❑ Les informations communiquées par GRDF en matière de maintenance font apparaître que ses programmes de maintenance des ouvrages **sont respectés sans action de maintenance inhabituelle**.

## 3. LES OUVRAGES





- ❑ Le réseau de distribution de gaz naturel est composé de 2 522 km de canalisations réparties par niveau de pression.<sup>1</sup>
- ❑ Le linéaire de canalisations progresse de 8 % sur l'ensemble des concessions, cette évolution est liée à l'extension du périmètre de la concession historique. Le linéaire de réseau des autres concessions est en hausse de 1,4 %. Le linéaire de la concession 2007 n'a pas évolué en 2022. Le linéaire de la concession 2017 n'a pas évolué depuis 2020.
- ❑ Le réseau est composé majoritairement de canalisations en polyéthylène (68 %) et de canalisations de moyenne pression de type B (90%, 2 270 km).
- ❑ L'âge moyen des canalisations est de moins de 29,6 ans pour l'ensemble des concessions. Les pourcentages d'ouvrages dépassant leurs durées d'amortissement et leurs durées de vie technique sont à surveiller.
- ❑ Le taux de canalisations en classe de précision A est de 72% sur l'ensemble des communes en zone urbaine et 74% sur les autres communes.

#### 4. LA QUALITÉ

- ❑ Le nombre d'appels sur la ligne Urgence Sécurité Gaz (3 507) augmente de 6 % par rapport à 2021. Le nombre d'incidents (pour dépannage et pour sécurité) enregistrés en 2022 sur les territoires des concessions (1 628) a augmenté de 2 % par rapport à 2021 (et baissé de 6 % à périmètre constant).
- ❑ À la maille du département, le Concessionnaire précise qu'il arrive sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes pour 99,5% de ses interventions pour motif de sécurité (c'est-à-dire hors dépannage).
- ❑ 1 incident majeur a eu lieu en 2022, comme en 2021 : fuite à la suite d'un dommage à un branchement lors de travaux de tiers à Caen. Le nombre d'incidents majeurs doit être surveillé.
- ❑ Le délai d'arrêt du flux gazeux (AFG) en minutes sur le périmètre du SDEC ENERGIE n'a pas été communiqué. Il diminue au périmètre du département (68 minutes).
- ❑ La principale nature des incidents constatés est : fuite de gaz sans incendie ni explosion. Le Concessionnaire doit agir pour diminuer la cause d'incident « usure ou rupture de pièces » (47% des causes) et pour diminuer le nombre d'incidents sur les branchements (80% des sièges).
- ❑ Les taux d'incidents par type d'ouvrages sont bas et stables. Deux taux sont néanmoins à surveiller : celui concernant les linéaires de branchements et celui relatif aux canalisations BP.
- ❑ Toutes pressions confondues, on observe en moyenne 1,1 fuites pour 100 km de réseau. Les taux de fuites par type d'ouvrages sont en baisse sur les branchements individuels, les branchements particuliers et les branchements collectifs. Les taux de fuites augmentent sur les colonnes montantes et les colonnes d'immeubles. Il stagne sur les canalisations.
- ❑ Le taux de fuites sur les canalisations en basse pression est 11 fois plus élevé (BP : 7%) que sur celles en moyenne pression de type B (MPB : 0,6%). Le stock de canalisations en basse pression doit diminuer compte tenu de leur caractère incidentogène.

#### 5. LA COMPTABILITÉ

- ❑ La valeur brute des ouvrages des concessions s'établit à 332 982 k€. Rapportée au nombre d'utilisateurs, la valeur d'actif des ouvrages concédés imputable à la desserte de chacun s'élève à 2 439 €.
- ❑ Les valeurs comptables des ouvrages concédés pour l'ensemble des concessions s'établissent à<sup>2</sup> :
  - La valeur brute des ouvrages concédés atteint 298 723 k€,
  - Les amortissements atteignent 133 673 k€ (dépréciation et industriels),
  - La valeur nette de ces ouvrages atteint 165 050 k€.

<sup>1</sup> Moyenne pression de type C (MPC) : entre 4 bar et 25 bar ; Moyenne pression de type B (MPB) : entre 400 mbar et 4 bar ; Basse pression (BP) : inférieure à 50 mbar.

<sup>2</sup> Données reportées dans les fichiers d'états de contrôle.

- Les ouvrages concédés sont amortis à hauteur d'un peu moins de **45 %**.
- Sur l'ensemble des concessions, les dépenses d'investissements sur les ouvrages concédés, en 2022, ont atteint **10 202 k€**.

## II. NOS PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les conclusions ci-dessous ne comportent qu'une partie des remarques des auditeurs<sup>3</sup>. Il est indispensable de se reporter au contenu des bilans de chaque partie de la mission de contrôle afin de prendre connaissance de l'exhaustivité des remarques de l'Autorité concédante :

<b>I USAGERS</b>		Plusieurs indicateurs sont satisfaisants : les indicateurs relatifs à la relève des compteurs, les taux de réalisation des prestations hors raccordement dans les délais, les délais de livraison des branchements secs réalisés sont bons. Par ailleurs le nombre de réclamations poursuit sa décrue.
		La durée moyenne de traitement des réclamations, le taux de réponse aux réclamations courantes fournisseurs dans les 15 jours et le taux de réponse aux réclamations courantes clients dans les 30 jours se dégradent
<b>II TRAVAUX</b>		- Le nombre de compteurs dépassant le délai de vérification a baissé à nouveau (10 %). - Pour la 1 <sup>ère</sup> fois à la maille des concessions, le Concessionnaire a communiqué la répartition par classe d'une partie des fuites détectées par RSF (2 <sup>nd</sup> semestre 2022) et la répartition par criticité des anomalies détectées lors de la maintenance des postes de détente réseau.
		- Non-transmission d'un certain nombre de données : détail des montants par poste de maintenance curative et préventive, depuis la mission de contrôle 2018. - Le Concédant attend la communication d'un certain nombre d'indicateurs de réalisation et de résultat des gammes de maintenance des ouvrages concédés.
<b>III OUVRAGES</b>		- Age moyen des canalisations de réseau contenu, - Baisse de la proportion de branchements dits « fictifs ». - Diminution du linéaire de réseau en acier sans protection cathodique (à périmètre constant).
		- Non-communication des données cartographiques relatives aux branchements dits « fictifs ».
<b>IV QUALITÉ</b>		- Les taux d'incidents par type d'ouvrages sont bas et assez stables, à l'exception de ceux relatifs aux branchements et aux canalisations basse pression. - Les taux de fuites par type d'ouvrages sont en baisse pour les branchements individuels, les branchements particuliers et les branchements collectifs.
		- Le taux d'incidents sur canalisations BP est 7 fois supérieur à celui sur canalisations MPB et le taux de fuites des canalisations BP est 11 fois supérieur.
<b>V COMPTABILITÉ</b>		- L'augmentation des dépenses d'investissement d'adaptation et de modernisation du réseau.
		- La présentation des origines de financement doit être corrigée. - Le sort des passifs de concession mérite d'être éclairci. - Les nombreuses limites à l'information transmise au titre des amortissements au Concédant doivent être levées. - L'information relative à la provision pour renouvellement doit être complétée. - L'information relative au droit du Concédant doit être clarifiée et complétée. - L'information financière reste lacunaire.

<sup>3</sup> Sont exclus, l'ensemble des points en attente ou à surveiller lors de la prochaine mission de contrôle ainsi qu'une partie des points forts et des points faibles ou en attente récurrente.